

Délibération N° 202603-06**Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil**
Séance du 31 mars 2026**Nombre de membres**
En exercice : 15

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL - Maire.

Date de la convocation : 24 mars 2026

Présents : ; Christine BLANC ; René BLANC ; Dominique-Lise BLANDIN ; Jean-Nicolas CHAMBON ; ; Alexandra DA ROCHA ; Carine ETHEVE ; Dominique JAVON ; Edwige KERMARREC ; Cindy LOTH ; Olivier PIERRE ; Claude VIALLE

Procurator(s) : Michel BILLIET à Olivier PIERRE, Géraldine ROCHETTE à Edwige KERMARREC, Bernard COMPTOUR à Christophe PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Olivier PIERRE

Objet **DÉLÉGUÉ REFERENT « FREDON – AMBROISIE »**

Nomenclature : 5.3 Désignation des représentants

Rapporteur : Dominique-Lise BLANDIN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions relatives à la lutte contre les espèces végétales nuisibles à la santé humaine, notamment l'ambrosie,

Considérant le rôle des collectivités territoriales dans la prévention et la lutte contre la prolifération de l'ambrosie,

Considérant l'appui technique proposé par la FREDON France,

Considérant la nécessité de désigner un référent communal chargé de relayer les actions de prévention, d'information et de signalement,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,

Article 1 : Désigne en qualité de référent communal FREDON / Ambrosie :

- M. Michel BILLIET – conseiller municipal

Article 2 : Le référent est chargé notamment :

- ✓ de participer à l'information de la population,
- ✓ de signaler la présence d'ambrosie,
- ✓ de relayer les actions de lutte en lien avec les services compétents et la FREDON France.

Article 3 : La désignation est valable pour la durée du mandat municipal, sauf remplacement anticipé.

Nombre de conseillers présents		12
Nombre de conseillers représentés		03
Nombre de suffrages exprimés		15
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	15

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le(a) secrétaire de séance
Olivier PIERRE

Le Maire

Christophe PAL

